



Perspectives de Paix en Ituri

**Recommandations politiques aux autorités belges
et les institutions européennes**

Septembre 2003

Sommaire

I. Aperçu général	p. 3
II. Historique du conflit	4
III. Evénements d'avril, mai et juin 2003	6
IV. Situation actuelle	8
V. Recommandations	9

PERSPECTIVES DE PAIX EN ITURI

I. Aperçu général

La situation de guerre que connaît la République Démocratique du Congo depuis cinq ans a gravement troublé la paix et occasionné des violations massives des droits de l'homme sur l'ensemble du territoire national. Cette situation a, dans certains cas, favorisé l'émergence des rivalités entre communautés locales à cause de l'affaiblissement de l'autorité de l'Etat que la guerre a provoqué. Tel est le cas des conflits enregistrés dans le Kivu (Nord et Sud) mais surtout en Ituri où le conflit interethnique Hema-Lendu a provoqué des graves conséquences à la fois sur le plan humain, économique, social et environnemental.

Pour défendre leurs droits de jouissance sur les terres que les autorités administratives et judiciaires venaient d'attribuer injustement à quelques éleveurs Hema, les cultivateurs Lendu concernés par ces mesures avaient choisi la violence comme moyen de règlement du litige ainsi né. Face à cette violence, et en l'absence de l'autorité de l'Etat, les éleveurs s'étaient tournés vers les militaires pour, non seulement se protéger contre la violence, mais aussi et surtout pour organiser des représailles et maintenir la situation en état. La gestion partisane du conflit par les dirigeants rebelles avait favorisé son enlisement au lieu de la solution que tout le monde attendait. L'exploitation et l'instrumentalisation du même conflit par certaines puissances extérieures (plus particulièrement l'Ouganda) a favorisé, depuis l'année 2002, l'émergence des groupes armés à base ethnique dont les membres sont à l'origine des violences régulièrement enregistrées partout en Ituri. La présence des troupes de la MONUC (Mission des Nations Unies au Congo) n'a pas empêché des tueries atroces et massives en avril, mai et juin 2003. L'envoi d'une force européenne sous commandement français à partir du mois de juin dernier à Bunia a permis de stabiliser la situation dans cette ville uniquement alors que des massacres des civils continuaient de se perpétrer ailleurs.

Avant d'évoquer les perspectives de paix en Ituri et la nécessité de la contribution de l'Union Européenne, voici un exposé succinct sur l'historique du conflit, sur les événements de Bunia au mois de mai et sur les conséquences provoquées par ceux-ci.

II. Historique du conflit

De l'avis de plusieurs observateurs (les ouvrages historiques étant rares), les Lendu seraient arrivés dans la région de l'actuel Ituri vers le 16^{ème} siècle, tandis que les Hema seraient arrivés vers le 18^{ème} siècle. Les Lendu étant des cultivateurs et les Hema éleveurs, le problème de la terre vitale se posa très tôt entre les membres des deux communautés. Cet état de chose justifie d'innombrables crises traversées par ces deux communautés depuis qu'ils cohabitent.

Suite à l'assassinat d'un chef Hema en 1911 (BOMERA) par les Lendu opposés à son autorité, plusieurs affrontements sont survenus entre les membres de deux communautés et ont provoqué d'énormes dégâts tant humain que matériel. Les affrontements les plus remarquables ont eu lieu en 1923, 1966, 1993 et en 1999. De toutes ces crises, la dernière (connue sous l'appellation conflit Hema-Lendu) est la plus longue et la plus lourde en conséquence. Elle est passée par plusieurs étapes dont les principales sont les suivantes :

- a) **Conflit foncier individuel** : pour avoir acquis irrégulièrement des terres habitées et cultivées par les Lendu, quelques éleveurs Hema de Djugu vont être la cible des violences perpétrées par les cultivateurs révoltés contre l'injustice consacrée par les autorités administratives et judiciaires. En ce moment (juin 1999), l'Ituri est sous contrôle du RCD un mouvement rebelle qui avait déclaré son insurrection le 02/08/1998. L'absence de l'autorité étatique avait poussé chaque partie à rechercher des moyens propres de règlement du conflit. Le recours à la violence fut choisi alors par tous.
- b) **Conflit collectif** : les attaques Lendu contre les cibles Hema et les représailles Hema contre les localités Lendu avaient donné une nouvelle dimension au conflit. En effet, un sentiment d'hostilité généralisé commençait à se manifester parmi les membres de deux communautés. Le critère d'implication étant devenu l'appartenance ethnique. Vers la fin de l'année 1999, chaque communauté avait commencé à développer la formation de sa propre force «d'autodéfense ». Le conflit devient alors interethnique.
- c) **Conflit armé** : à partir de l'année 2000, et avec l'appui de certains dirigeants rebelles ainsi que celui des officiers ougandais, les éléments des milices avaient commencé à suivre une formation para militaire dans plusieurs endroits de l'Ituri. Dès lors, il était devenu nécessaire d'avoir des moyens financiers conséquents pour s'approvisionner en armes et munitions provenant de l'Ouganda. Ceci explique l'intervention des milieux commerciaux dans la phase suivante du conflit.
- d) **Conflit d'intérêts commerciaux** : les commerçants des deux communautés sont constamment sollicités pour garantir les opérations d'achat d'armes ou autres liées au conflit. En contre partie, ces commerçants tirent toute sorte d'avantage pour fructifier leurs propres affaires en exigeant des largesses (fiscales, douanières et autres) des leaders politiques, militaires et communautaires. Se faisant, chacun essaie de tirer le maximum d'intérêt possible à l'exclusion des autres.
- e) **Conflit politico-militaire** : à partir de l'année 2001, sous l'instigation de l'Ouganda, et pour s'assurer le contrôle des recettes publiques, les leaders communautaires décident de créer des groupes politiques dotés chacun d'une branche armée. Il s'agit en réalité des groupes à base ethnique mais qui constituent à la fois un moyen de positionnement individuel au profit de ceux qui les ont créés.

Ci-dessous la liste des groupes existants :

- L'Union de Patriotes Congolais (UPC), mouvement à dominance Hema qui avait le contrôle de Bunia ainsi que de quelques localités majoritairement Hema avant mars 2003;
- Le Parti pour l'Unité et la Sauvegarde de l'Intégrité du Congo (PUSIC), mouvement à dominance Hema qui disposait des éléments à Bunia, à Mandro, à Kasenyi et Tchomya;
- Le Front des Nationalistes Intégrationnistes (FNI), mouvement à dominance Lendu dont les éléments sont situés à Kpandruma, à Mongwalu ainsi que dans plusieurs localités habitées par les Lendu ;
- Le Front de Résistance Populaire de l'Ituri (FRPI), à dominance Ngiti (Lendu sud) qui contrôlait la partie située au sud de Bunia ainsi que plusieurs localités habitées par les Ngiti ;
- Les Forces Armées du Peuple Congolais (FAPC), mouvement à base non ethnique qui contrôlent Aru, Mahagi et Mongwalu conjointement avec le FNI ;
- Le Front Populaire pour la Démocratie au Congo (FPDC), mouvement créé par les ressortissants de Mahagi et de Aru qui a perdu le contrôle de l'espace autrefois sous son autorité (Mahagi).

Chacun de ces groupes bénéficie du soutien des puissances étatiques de la région : le gouvernement de Kinshasa avec le FNI et le FRPI, l'Ouganda avec le PUSIC, le FPDC et les FAPC et le Rwanda avec l'UPC. La création de ces groupes et la conclusion des alliances avec les puissances étatiques expliquent la survenance des événements malheureux de mai et juin derniers.

III. Evénements d'avril, mai et juin 2003

Le 06/09/2002, à Luanda (Angola), un accord de paix sur l'Ituri avait été conclu entre la République Démocratique du Congo et l'Ouganda en présence de la MONUC. L'UPC qui avait alors le contrôle d'une bonne partie de l'Ituri s'étant opposée à l'application de cet accord, il a fallu attendre que ce mouvement soit chassé par l'armée ougandaise ensemble avec les combattants Ngiti (le 06/03/2003) pour pouvoir mettre en marche la Commission de Pacification de l'Ituri (CPI).

1. Du 01 au 15 avril 2003, plusieurs délégués des communautés locales, des groupes politico-militaires et des organisations de la Société Civile sont réunis sous la direction de la MONUC pour fixer le cadre du rétablissement de la paix en Ituri. A l'issue des travaux, plusieurs structures ont été mises sur pied par tous les participants pour conduire le processus de paix. Il s'agit des structures ci-après :

- Une assemblée spéciale comme parlement local ;
- Une coordination intérimaire comme exécutif local ;
- Une commission de concertation des chefs des groupes armés ; et
- Un observatoire des droits de l'homme.

Sur base d'un vote consensuel, les animateurs de ces structures avaient été désignés mais ils n'ont pu avoir la possibilité de fonctionner à plein régime à cause des événements qui suivront la clôture des assises de la CPI. En plus, l'administration intérimaire ne disposait ni des moyens financiers ni des moyens matériels encore moins des moyens de contraintes.

2. Le 18/04/ et le 01/05/2003, le chef militaire ougandais en poste en Ituri, en prévision du départ des troupes de l'UPDF exigé par tous, convoque les chefs des groupes armés en vue de créer un rassemblement de tous les éléments au sein d'une seule force. En réalité, il s'agit de s'assurer le contrôle de l'Ituri par des groupes locaux interposés. Cette initiative est décriée par la Monuc et l'administration intérimaire parce que cela allait à l'encontre du processus de la CPI.
3. Le 03/05/2003, les combattants Lendu qui prétendent que l'UPC a infiltré ses éléments dans la ville de Bunia avec la complicité du PUSIC, déclenchent, des opérations de harcèlement des personnes soupçonnées à tort ou à raison d'être proche de deux autres groupes. Les Hema sont particulièrement ciblés par ces opérations. Plusieurs d'entre eux quitteront la ville avec l'armée ougandaise le 06/05/2003, d'autres se cacheront dans l'enceinte de la MONUC et certains autres seront victimes des violences des combattants du FNI et du FRPI sous l'impuissance de la force de l'ONU.
4. Le 12/05/2003, l'UPC et le PUSIC parviennent à chasser les combattants de la ville et effectuent, à leur tour, la chasse à l'homme dirigée contre les Lendu et même les ressortissants d'autres ethnies considérés comme complices des exactions des combattants Lendu à l'endroit des Hema. Le pillage de la ville commencé par les combattants va se poursuivre avec l'UPC et le PUSIC ainsi que les tueries. Une fois de plus, l'impuissance de la MONUC était démontrée. Le bilan provisoire des ces événements renseigne qu'il y a eu plus de 500 morts, près de 200.000 déplacés, plusieurs maisons, hôpitaux et lieux humanitaires et religieux pillés et détruits.

5. Le 01/06/2003, sur l'initiative de la France, l'ONU décide le déploiement d'une force internationale européenne «ARTEMIS» à Bunia avec pour mission de sécuriser la ville et ses environs. La force sera constituée de près de 1500 hommes de troupes et la durée de sa mission sera de trois mois.

Alors que la situation à Bunia semble s'améliorer, les groupes armés continuent d'opérer à l'intérieur où le dispositif de sécurité en faveur de la population n'existe pas. Plusieurs cas de massacres seront ainsi enregistrés. On peut citer l'attaque de Tchomya et Kasenyi (le 31/05/2003 et le 15/06/2003), l'attaque de Nyoka (le 10/06/2003), le massacre de Ambe (le 06/07/2003), le massacre de Nizi (le 22/07/2003), le massacre de Drodro et Largu () et tous récemment le massacre de Fataki. Tous ces événements ont démontré la nécessité de renforcement la sécurité tant à Bunia qu'ailleurs en Ituri. Le renforcement du mandat de la MONUC en juillet dernier constitue une réponse à cette préoccupation de même que le déploiement actuel des casques bleus sur l'ensemble du territoire de l'Ituri.

IV. Situation actuelle

La situation actuelle sur terrain peut être décrite à trois niveaux : la sécurité, le fonctionnement de l'administration locale et de la justice ainsi que les activités de la Société Civile.

- A l'exception des cas d'intimidations, enlèvements et tueries nocturnes, la force européenne a réussi à rétablir la sécurité à Bunia et ses environs. Malgré l'appréciation pour Artemis, il est aussi à noter que certains quartiers restent des zones de tension inaccessibles à certaines tribus. Le camp des déplacés héberge toujours un nombre croissant des habitants de Bunia et des environs. La situation de l'intérieur continue d'être préoccupante à cause des attaques répétées contre les civils.
- L'administration locale mise en place par la CPI n'a pas encore un fonctionnement effectif par manque des moyens suffisants mais aussi à cause de la présence sur terrain des éléments armés qui n'obéissent pas à ses ordres. Ce n'est qu'à partir de début septembre que les premières sorties à l'intérieur avec les hélicoptères de la Monuc ont eu lieu.
- L'administration judiciaire est inopérante à Bunia et partout en Ituri à cause de l'absence des magistrats forcés au déplacement par la guerre et l'insuffisance des structures judiciaires. Ceci est également vrai pour la Police dont les effectifs sont très limités mais dont la qualification fait également défaut.
- Les activités de la Société Civile sont encore très timides à cause de la dispersion de ses membres depuis les événements du mois de mai. Le retour à la sécurité favorise déjà la reprise de quelques activités à Bunia et ailleurs. En dépit de tout, certaines initiatives sont à féliciter dans le cadre de la recherche de la paix. Tel est le cas de la relance des activités par le réseau des organisations partenaires de Pax Christi dans le domaine de la pacification et de la promotion des droits de l'homme (Justice Plus, Fondation Paix Durable, Centre Resolution des Conflits, Forum des Mamans en Ituri, Commission Justice et Paix du diocèse de Mahagi, Centre d'Initiative et de Créativité à Aru). Tel est aussi le cas des rencontres qu'organise le diocèse de Mahagi avec les chefs traditionnels de Mahagi et de Djugu en vue de contribuer à l'apaisement des tensions entre les Alur et les Lendu. Il en est de même des rencontres prévues par le groupe des évêques de nord-est avec la participation des évêques ougandais dont la prochaine réunion est prévue à Bunia.

V. Recommandations

De ce qui précède, notre délégation formule les recommandations suivantes :

A. *Sur le plan sécuritaire :*

- Nous souhaitons que l'Union Européenne maintienne sa présence en Ituri par une participation à la MONUC. Nous souhaitons spécifiquement que la Belgique, vu sa présence dans la région des grands lacs et vu le fait qu'elle assumera la présidence de l'UE dans le courant de 2004, contribue effectivement à la mission des Nations Unies au Congo et en Ituri.
- Nous souhaitons que l'Union Européenne et la Belgique demandent à la MONUC d'accélérer le déploiement des casques bleus sur l'ensemble du district de l'Ituri en privilégiant les points chauds situés dans les territoires de Djugu et d'Irumu. Dans ce sens, il serait souhaitable de maintenir des positions permanentes des certains quartiers de la ville de Bunia. Nous souhaitons également que la MONUC soit encouragée à multiplier les patrouilles à pied tant la journée que la nuit afin de dissuader les éléments des groupes armés encore présents dans la ville à commettre des exactions contre les civils.
- Nous invitons l'Union Européenne et la Belgique d'apporter leur appui au processus de cantonnement et de désarmement des éléments des groupes armés en vue de leur démobilisation ou de leur intégration dans l'armée nationale et d'encourager la MONUC d'accélérer ce processus.

B. *Sur le plan administratif :*

- Nous souhaitons que l'Union Européenne et la Belgique appuient les institutions locales mises en place par la CPI afin de garantir la bonne conduite du processus de pacification de l'Ituri, y compris la restauration de l'autorité coutumière.
- Nous souhaitons que l'Union Européenne et la Belgique appuient la réhabilitation de la Police par une assistance dans le domaine de la formation et par la dotation en équipements nécessaires à la bonne marche d'une force policière.
- Nous souhaitons que l'Union Européenne et la Belgique contribuent à la réhabilitation des infrastructures endommagées.

C. *Sur le plan judiciaire :*

- Que la Belgique puisse apporter son appui à la réhabilitation des structures judiciaires de l'Ituri en collaboration avec les autorités nationales compétentes. Ceci implique une assistance dans le domaine de la formation(recyclage) ainsi que dans celui des équipements indispensables pour une bonne administration de la justice.
- Nous souhaitons que l'Union Européenne et la Belgique assurent auprès du gouvernement la crédibilité de la Commission vérité et réconciliation et la collaboration avec la Cour Pénale Internationale.

- Nous souhaitons que l'Union Européenne et la Belgique appuient la création d'une juridiction spéciale pour statuer sur les crimes graves commis durant la période qui ne rentre pas dans la compétence de la Cour Pénale Internationale.

D. Sur le plan processus de paix :

- Nous recommandons à l'Union Européenne et à la Belgique d'appuyer les initiatives de paix prises par l'administration locale ainsi que celles des organisations de la Société Civile.
- Nous souhaitons que l'Union Européenne et la Belgique contribuent à la limitation du commerce transfrontalier d'armes légères en renforçant les contrôles aux frontières et la collaboration coordonnée entre les différentes autorités nationales, régionales et locales ainsi que entre les populations locales et les organisations non-gouvernementales. En outre, nous demandons un effort accru en ce qui concerne le désarmement des militaires, des rebelles et des enfants-soldats. Les conclusions et le programme d'action de la conférence des Nations Unies sur les armes légères de juillet 2001 et la conférence de suivi de juillet 2003, puissent être utilisés comme fil conducteur aussi bien que les différentes initiatives législatives au sujet du contrôle de la destination finale, sur le courtage, le marquage et le traçage et le *Arms Trade Treaty* de la Fondation Arias.
- Nous souhaitons que l'Union Européenne et la Belgique donnent leur appui à une approche préventive de la problématique des enfants-soldats en évitant le recrutement des jeunes par les différentes parties militaires. La promotion de l'éducation universelle, le soutien aux enfants de la rue et aux orphelins, la démobilisation et la réintégration effective dans les familles ou un encadrement équivalent (DDRRR) des enfants-soldats, peuvent contribuer d'une façon significative à la réduction du nombre croissant des enfants-soldats dans la région.
- Nous invitons l'Union Européenne et la Belgique d'allouer suffisamment de moyens pour la formation des adultes et des jeunes en droits de l'homme et à l'éducation de paix afin de contribuer à un plus grand respect de droits de l'homme sur le terrain et à la recherche des méthodes non-violentes pour la résolution de conflits.